

# COMPAGNIE MAROCAINE

---

Société Anonyme au Capital de 1.120.000 euros  
Fondée en 1902

**Siège Social:**  
**34, boulevard des Italiens - 75009 PARIS**

## Assemblée Générale Ordinaire

Du 31 mai 2011

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Jacques VITALIS	Président
Mme Hedwige de ROFFIGNAC	Administrateur
M. Henri DARU	Administrateur
M. GUY MALVOISIN	Administrateur
COPAGES (représentée par Melle Lorenza VITALIS)	Administrateur

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

EXPONENS Audit	Titulaire
FIGEREC	Titulaire
M. Philippe KALVARISKY	Suppléant
M. Pascal DEFOND	Suppléant

**DIRECTION**

M. Jacques VITALIS	Président Directeur-général
--------------------	-----------------------------

**Sommaire****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

---

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	3 à 5
Rapports sur les procédures de contrôle interne	6 – 7
Rapports des Commissaires aux Comptes	8 & 9
Comptes sociaux au 31 décembre 2010, Annexe	10 à 18
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	19
Filiales et participations	20
Tableau de flux de trésorerie	21
Résolutions	22

# Rapport du Conseil d'Administration

## A l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement faites, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements.

La baisse des indices boursiers et les turbulences des marchés financiers nous ont incités à la plus grande prudence dans la gestion de notre portefeuille. Cela se traduit par le placement de nos avoirs sur des supports monétaires faiblement exposés qui ont un très faible rendement.

Compte tenu de l'importance de la trésorerie, d'un défaut d'opportunités d'investissement et des risques liés à la crise financière, sur proposition du Conseil d'Administration :

- l'Assemblée Générale du 04 décembre 2008 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 60 euros par action, soit un dividende global de 13.440.000 euros.
- l'Assemblée Générale du 10 décembre 2009 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 8 euros par action, soit un dividende global de 1.792.000 euros.

Ces dividendes ont été respectivement mis en paiement les 11 décembre 2008 et 18 décembre 2009.

Après ces distributions, les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2010 à 2.360.651 contre 2.527.604 euros au 31 décembre 2009, 4.737.964 euros au 31 décembre 2008 et 18.464.491 euros au 31 décembre 2007.

Eu égard à l'article L 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L 233-3 du code de commerce la société Civile ASKEJOUR, société de droit marocain. Cette société ayant un actif net négatif,

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE qui ressort à 58.375 euros contre 56.475 euros en 2009 s'analyse comme suit :

La reprise de la provision pour perte de change sur les actifs de la succursale marocaine d'un montant de 522.253 euros est entièrement compensée par une différence de change négative de même montant.

Les produits financiers de l'exercice sont composés des produits de placement qui s'élèvent à 39.826 euros contre 63.380 euros pour l'exercice 2009 et d'une différence positive de change d'un montant de 19.252 euros.

Hors différence de change les charges financières se sont élevées à 123 euros contre 6.905 euros.

Après imputations de 83.545 euros de charges d'exploitations contre 131.520 euros pour l'exercice 2009, le résultat courant de l'exercice fait ressortir un déficit de 24.589 euros contre un déficit de 74.976 euros en 2009.

Les montants des salaires et des charges sociales, inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent respectivement à 16.800 euros et 8.475 euros contre 27.600 euros et 13.222 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de 33 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 7.997 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 32.553 euros contre un résultat déficitaire de 82.359 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2010, le total du bilan de la société s'élevait à 2.395.281 euros contre 3.093.935 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe du présent rapport, le tableau des résultats prévu à l'article R 225-102 du code de commerce.

## Perspectives 2011

Compte tenu de la diminution des produits, résultant de la faiblesse des taux d'intérêt et de la réduction des capitaux placés suite aux distributions exceptionnelles de 2008 et 2009, le résultat de l'exercice 2011 devrait rester déficitaire.

## Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

## Affectation des résultats de l'exercice 2010

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Ces comptes qui laissent apparaître une perte de 32.553 euros et un report à nouveau de 386.380 euros, font ressortir un résultat distribuable de 353.827 euros.

Nous vous proposons de ne pas distribuer de dividende et d'affecter la totalité du bénéfice distribuable au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aux cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes:

Au titre des exercices	Nombre d'actions	Revenus éligibles à la réfaction (par action)		Revenus non éligibles à la réfaction (par action)
		Dividendes	Dividendes exceptionnels	
2007	224 000	2,50 €		
2008	224 000	1,50 €	60,00 €	
2009	224 000	0,60 €	8,00 €	

## SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de Monsieur Guy MALVOISIN arrive à expiration de la présente assemblée. Monsieur MALVOISIN pour des raisons personnelles ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Le conseil qui a pris acte de sa décision vous demande de vous associer à lui pour remercier Monsieur MALVOISIN qui a servi avec compétence et loyauté les intérêts de notre société et de ses actionnaires pendant trente cinq années.

## CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Nous tenons à votre disposition les rapports des commissaires aux comptes.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux. Nous vous rendons compte de leurs rémunérations totales et des avantages de toutes natures versés à ces derniers durant l'exercice écoulé.

Membres du Conseil d'Administration	Fonctions exercées dans toute société.	Rémunérations brutes 2010	Jetons de présence 2009
M. Jacques VITALIS Président Directeur-général Nombre d'actions : 508 Nommé le : 08/06/2007 Première nomination : 28/04/1988 Fin de Mandat : AG / comptes 2012	Président : COPAGES (SAS). Gérant : COVIMAR (Société Civile).	16 800 €  Rappel N-1: 27 600 €	2.332 €  Rappel N-1: 2.332 €
M. Henri DARU Nombre d'actions : 30.212 Nommé le : 08/06/2007 Première nomination : 20/04/2000 Fin de Mandat : AG / comptes 2012	Néant		1.167 €  Rappel N-1: 1.167 €
M. Guy MALVOISIN Nombre d'actions : 22 Nommé le : 20/06/2005 Première nomination : 25/06/1999 Siège au conseil depuis le 09/11/1976 Fin de Mandat : AG / comptes 2010	Néant		1.167 €  Rappel N-1: 1.167 €
Mme Hedwige de ROFFIGNAC Nombre d'actions : 9.617 Nommée le : 11/06/2010 Première nomination : 16/10/2000 Fin de Mandat : AG / comptes 2015	Gérante: Ateliers Versigny.		1.167 €  Rappel N-1: 1.167
COPAGES. (SAS) (Controlée par M. Jacques VITALIS) Nombre d'actions : 73.968 Nommée-le : 18/06/2003 Première nomination : 27/04/1979 Fin de Mandat : AG / comptes 2014 Représentée par Melle Lorenza VITALIS	Néant		1.167 €  Rappel N-1: 1.167 €

### SITUATIONS DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

#### Titulaires :

##### FIGEREC

Date de nomination: 20/06/2006  
Durée du mandat : 6 ans.  
Durée d'exercice : Mandat expirant à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.  
Honoraires HT 2009 : 8.000 euros.

##### EXPONENS Audit

Date de nomination: 08/06/2007  
Durée du mandat : 6 ans.  
Durée d'exercice : Mandat expirant à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.  
Honoraires HT 2009 : 8.085 euros.

#### Suppléants

##### M. Pascal DEFOND

Date de nomination: 20/06/2006  
Durée du mandat : 6 ans.  
Durée d'exercice : Mandat expirant à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

##### M. Philippe KALVARISKY

Date de nomination: 08/06/2007  
Durée du mandat : 6 ans.  
Durée d'exercice : Mandat expirant à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Nous espérons que tout ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

# **Rapport du Président prévu par l'article L 225-37 du code de commerce (art 117 de la Loi de sécurité financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

## **Pouvoir et fonctionnement du Conseil d'administration**

La COMPAGNIE MAROCAINE est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du livre II du code de commerce ainsi qu'à toutes les dispositions légales applicables aux sociétés commerciales.

L'article 21 des statuts de la société fixe les pouvoirs du Conseil:

« Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.....»

Chaque Administrateur s'engage à maintenir son indépendance de jugement et à participer activement aux travaux du Conseil grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la société.

Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du Conseil.

Il respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées.

Il déclare à la société les opérations qu'il effectue sur les actions COMPAGNIE MAROCAINE.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs, sont dans la mesure du possible, joints à la convocation ou transmis dans les jours qui suivent.

Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Conseil d'Administration, qui est composé de trois hommes et deux femmes, s'est réuni à trois reprises en 2010.

## **Direction générale**

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 juin 2002, a décidé de maintenir le mode de direction générale à savoir, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

Le Conseil n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Président Directeur-général.

La rémunération du Président Directeur-général est fixée par le Conseil d'Administration.

## **Organisation générale et procédures de contrôle interne de la société**

La société est organisée en un siège en France et une succursale au Maroc où un système de délégation de pouvoir a été mis en place en vue d'assurer les opérations courantes.

La société n'a pas de personnel hormis le Président Directeur-général qui assure directement l'ensemble des fonctions financières, juridiques et comptables.

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez COMPAGNIE MAROCAINE ont pour objet de vérifier que les informations comptables, financières et de gestions communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le Président informe de façon systématique le Conseil en cas de décisions stratégiques.

Elaboration de l'information financière et comptable de la société mère

La comptabilité de la société est tenue, pour le siège, en interne sur un logiciel standard du marché, celle de la succursale marocaine a été confiée localement à un cabinet d'expertise comptable.

Les comptes de la société, qui résultent de l'agrégation des comptes du siège et de la succursale marocaine, sont établis deux fois par an, en fin de semestre, par le Président.

## **Liaisons avec les Commissaires aux comptes**

Les Commissaires aux comptes effectuent, lors des arrêtés, semestriels et annuels, un audit complet des comptes et des principes comptables appliqués dans la société tant au niveau du siège que de la succursale.

La société met à la disposition des Commissaires aux comptes tous les éléments justifiant les données contenues dans les comptes.

Le Président Directeur-général

Jacques VITALIS

**Rapport des commissaires aux comptes  
établi en application de l'article L. 225-35 du Code de commerce  
sur le rapport du Président du Conseil d'administration**

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **Compagnie Marocaine** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2011

Les commissaires aux comptes

**EXPONENS Audit**  
Vito MARTINELLI  
Associé

**FIGEREC**  
Olivier BOSSARD  
Associé



# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **COMPAGNIE MAROCAINE** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2011

Les commissaires aux comptes

**EXPONENS Audit**  
Vito MARTINELLI  
Associé

**FIGEREC**  
Olivier BOSSARD  
Associé

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2011

Les commissaires aux comptes

**EXPONENS Audit**  
Vito MARTINELLI  
Associé

**FIGEREC**  
Olivier BOSSARD  
Associé

## **COMPTES SOCIAUX :**

**Bilan**

**Compte de résultat**

**Annexe**

**BILAN**  
(en euros)

ACTIF	Notes	2010	2009
Immobilisations incorporelles	1		
Immobilisations corporelles	1	37 808	40 368
Titres de participations	2		
Autres Immobilisations financières	3	214	214
<b>- ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>38 021</b>	<b>40 582</b>
Clients et comptes rattachés			
Autres créances et comptes de régularisation	4	239 293	261 909
Valeurs mobilières de placement	5	1 978 703	2 198 628
Disponibilités	5	138 842	69 884
Charges constatées d'avance		422	680
<b>- ACTIF CIRCULANT</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>2 357 260</b>	<b>2 531 100</b>
Ecart de conversion	<b>TOTAL III</b> 6		522 253
	<b>TOTAL GENERAL ( I à III)</b>	<b>2 395 281</b>	<b>3 093 935</b>
<hr/>			
PASSIF		2010	2009
Capital		1 120 000	1 120 000
Réserve légale		112 000	112 000
Réserve d'investissement		574 825	574 825
Autres réserves		200 000	200 000
Report à nouveau		386 380	603 139
Résultat de l'exercice		(32 553)	(82 359)
<b>- CAPITAUX PROPRES</b>	<b>TOTAL I</b> 7	<b>2 360 651</b>	<b>2 527 604</b>
Provision pour perte de change			522 253
<b>- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>TOTAL II</b> 8		<b>522 253</b>
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés		22 358	25 664
Dettes fiscales et sociales		5 272	11 414
Autres dettes et comptes de régularisations		7 000	7 000
Produits constatés d'avance			
<b>- DETTES</b>	<b>TOTAL III</b> 9	<b>34 630</b>	<b>44 078</b>
Ecart de conversion passif	<b>TOTAL IV</b>		
	<b>TOTAL GENERAL I à IV</b>	<b>2 395 281</b>	<b>3 093 935</b>

**COMPTE DE RESULTAT**  
(euros)

	Notes	2010	2009
Reprise sur provisions			68
<b>Total des produits d'exploitation I</b>			<b>68</b>
Achats et charges externes		42 964	66 964
Impôts et taxes		5 745	14 120
Charges de personnel		25 275	40 822
Dotations aux amortissements et dépréciations		2 561	2 613
Autres charges d'exploitation		7 000	7 000
<b>Total des Charges d'exploitation II</b>		<b>83 545</b>	<b>131 520</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>(83 545)</b>	<b>(131 451)</b>
Reprises sur provisions et dépréciations	8	522 253	
Différence positive de change		19 252	87
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		39 826	63 294
<b>Total des produits financiers III</b>		<b>581 331</b>	<b>63 380</b>
Dotations aux dépréciations et aux provisions			6 713
Intérêts et charges assimilés		123	2
Différence de Change		522 253	191
<b>Total des charges financières IV</b>		<b>522 376</b>	<b>6 905</b>
<b>2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		<b>58 956</b>	<b>56 475</b>
<b>3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I- II+III-IV)</b>		<b>(24 589)</b>	<b>(74 976)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		33	108
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
<b>Total des produits exceptionnels V</b>		<b>33</b>	<b>108</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
<b>Total des charges exceptionnelles VI</b>			
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	10	<b>33</b>	<b>108</b>
Impôts sur les bénéfices	11	7 997	7 491
<b>Total des produits ( I+III +V )</b>		<b>581 365</b>	<b>63 557</b>
<b>Total des charges ( II+IV +VI )</b>		<b>613 918</b>	<b>145 916</b>
<b>5- RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(32 553)</b>	<b>(82 359)</b>
<b>Résultat par action (en euros)</b>		<b>(0,15)</b>	<b>(0,37)</b>

# Annexe aux comptes sociaux

## Faits caractéristiques de l'exercice

Les capitaux propres de la société s'élevaient au 31 décembre 2010 à 2.360.651 euros contre 2.527.604 euros au 31 décembre 2009.

Compte tenu de l'instabilité des marchés financiers les fonds disponibles sont placés sur des supports monétaires.

## Principes et méthodes

### Principes généraux et éléments caractéristiques

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

La COMPAGNIE MAROCAINE clôture son exercice social le 31 décembre.

Les comptes qui vous sont présentés sont les comptes sociaux du siège fusionnés avec ceux de sa succursale marocaine. Les comptes de bilan de la succursale ont été convertis au cours de clôture (11,1747 MAD pour 1 euro contre 11,329 MAD en 2009), exception faite des constructions, et du poste " Réserve d'Investissement" et Autres Réserves", qui ont été convertis à leurs cours historiques.

Le compte de résultat a été traduit en euros au cours moyen de l'exercice qui s'établissait à 11,1876 MAD pour 1 euro contre 11,2512 l'exercice précédent.

(MAD = Dirham marocain)

## Référentiel comptable

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur.

## Principales méthodes

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (taux de conversion historique pour les immobilisations de la succursale) ou à leur valeur d'apport. Le mode d'amortissement pour dépréciation ainsi que la durée des amortissements sont les suivantes :

	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
Logiciels	3 ans	linéaire
Constructions	20 ans	linéaire
Matériel de bureau	3 ou 4 ans	linéaire
Mobilier	4 ans	linéaire

## Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. La société procède, le cas échéant, à une dépréciation de ses participations par référence à une valeur d'inventaire correspondant à la quote-part de capitaux propres détenus.

Les autres immobilisations financières et valeurs mobilières de placement entrent en comptabilité pour le coût historique d'acquisition, hors frais accessoires d'achat. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à :

- la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés ;
- le cours de clôture pour les OPCVM ;
- la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Si la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

## Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## NOTES COMPLEMENTAIRES

### Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

<b>Valeurs brutes</b> (en euros)	<b>2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>Différence de change</b>	<b>2010</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-				-
Logiciels					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>53.247</b>			<b>+ 61</b>	<b>53 308</b>
Constructions (1)	47.501				47.501
Matériel et mobilier	5.746			+ 61	5.807
<b>Amortissements</b> (en euros)	<b>2009</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Différence de change</b>	<b>2010</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-				-
Logiciels	-				-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12.879</b>	<b>2.561</b>		<b>+ 61</b>	<b>15.500</b>
Constructions	7.521	2.375			9 896
Matériel et mobilier	5.358	186		+ 61	5 604

(1) Appartement à usage de bureaux acquis en 2006. Siège de la Succursale au Maroc.

### Note 2 - Immobilisations financières

<b>Valeurs brutes</b> (en euros)	<b>2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>2010</b>
Titres de participations	335			335
<b>Dépréciations</b> (en euros)	<b>2009</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>2010</b>
Titres de participation	335			335

#### **Inventaire des titres de participation :**

##### **Société civile Askejour (Maroc)**

Capital	2.000 MAD
Nombre de parts	40
Valeur nominale	50 MAD
Nombre de parts détenues	40
% de détention	100 %
Valeur nette comptable	0

### Note 3 - Autres immobilisations financières

<b>Valeurs brutes</b> (en euros)	<b>2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>2010</b>
Dépôts et cautionnements	214			214

### Note 4 - Autres créances et comptes de régularisation

Excédent IS 2007 (Maroc)	225.918 €
Etat I/B - dégrèvement IS (Maroc) à recevoir	12.838 €
Compte courant Askejour	537 €
<b>Total :</b>	<b>239.293 €</b>

## Note 5 - Valeurs mobilières de placement et trésorerie

### Inventaire des valeurs mobilières de placement

Code Valeur	Placements et SICAV monétaires	Nombre de titres	Valeur Comptable nette en €	%
			<b>1.978.649</b>	<b>100%</b>
FR0000292088	- Etoile Euro Trésorerie	2	413.497	
FR0010125880	- Bnp Moné Euribor	159	424.536	
AttijariWafa Bank	- Attijari Monétaire +	11.470	1.140.616	
	<b>Actions</b>		<b>54</b>	<b>0%</b>
	- Citel (Maroc)		54	
<b>Total</b>			<b>1.978.703</b>	<b>100,00%</b>

Variation des dépréciations	2009	Dotations	Augmentation	2010
Dépréciation des VMP (Succursale)	27.739		293 *	28.131

\* : différence de conversion

Localisation	Siège	Succursale	Total
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>838.033</b>	<b>1.140.670</b>	<b>1.978.703</b>
Valeur brute	838.033	1.168.801	2.006.834
Dépréciation	0	-28.131	-28.131
Valeur estimative	840.042	1.140.978	1.981.020
Plus values latentes	2.009	308	2.317
<b>Trésorerie (Caisses ; Banques ; CCP)</b>	<b>133.158</b>	<b>5.684</b>	<b>138.842</b>

### Note 6 - Ecart de conversion - actif

Les postes du bilan de la succursale au Maroc, exception faite des constructions, des titres de participations et des postes "réserves d'investissement" et "autres réserves", conservés à leurs cours historiques, sont convertis en euros au cours de clôture. Jusqu'à la clôture de l'exercice 2009, s'il en résultait, par rapport au cours d'ouverture, un écart de conversion actif, celui-ci faisait l'objet d'une provision.

A compter du présent exercice, ces différences de conversion seront comptabilisées directement en écart de change. Le montant cumulé des écarts de conversion, qui s'élevait au 31 décembre 2009 à 522.253 euros, à été porté en différence négative de change. Corrélativement la provision pour risque de change de même montant (note 8) à été reprise. En 2010, les comptes de la succursale convertis au taux de clôture font ressortir une différence positive de change de 18.981 euros.

### Note 7 – Variation des capitaux propres et réserves

(en €)	31/12/2009	Affectation 2009		31/12/2010	Affectation 2010		31/12/2010
	avant affectation	+	-	avant affectation	+	-	après affectation
Capital	1.120.000			1.120.000			1.120.000
Réserve légale	112.000			112.000			112.000
Réserve d'investissement	574.825			574.825			574.825
Autres réserves (succursale)	68 599			68 599			68 599
Autres réserves (siège)	131 401			131 401			131 401
Report à nouveau	603.139		216.759	386.380	32.553		353.826
Résultat de l'exercice 2010				- 32.553	- 32.553		
Résultat de l'exercice 2009	- 82.359		- 82.359				
Capitaux propres	<u>2.527.604</u>			<u>2.360.651</u>			<u>2.360.651</u>

Dividendes 134.400

Au 31 décembre 2010, le capital est de 1.120.000 euros divisé en 224.000 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

La réserve d'investissement, correspond à une ancienne réserve réglementée constituée par la succursale marocaine et désormais disponible.



## Note 8 - Provisions pour risques et charges

<i>Variation des provisions</i>	2009	Dotations	Reprises	2010
Provision pour risque de change	522.253		522.253	-

La provision pour risque de change, qui couvrirait, au 31 décembre 2009, le cumul des écarts de conversion actif mentionné en note 6 a été reprise en totalité.

## Note 9 - Dettes

Ventilation par échéance	-1 an	+1 an	Total brut
Fournisseurs & factures non parvenues	22.358 €		22.358 €
Dettes fiscales et sociales	5.272 €		5.272 €
Autres dettes (Jetons de présence)	7.000 €		7.000 €
Totaux	34.630 €		34.630 €

### Détail fournisseurs & factures non parvenues :

BNP-PARIBAS Securities service	314 €
Honoraires 2010 FIGEREC (C.A.C.)	9.568 €
Honoraires 2010 EXPONENS (C.A.C.)	8.384 €
Honoraires 2010 Société Fiduciaire du Maroc	4.081 €
Divers	11 €
Total	<b>22.358 €</b>

Le poste **dettes fiscales et sociales** se compose comme suit :

Organismes sociaux	3.015 €
Taxe sur les transferts (résultat 2010 succursale)	1.473 €
Impôts société 2010 (Maroc)	193 €
Taxe professionnelle (Maroc)	89 €
Taxes sur les salaires	502 €
Total	<b>5.272 €</b>

## Note 10 - Résultat exceptionnel : 33 € (Reprise frais bancaires)

## Note 11 - Ventilation du résultat et de l'impôt sur les sociétés

Du fait de leurs localisations, le siège social et la succursale marocaine font l'objet d'une imposition distincte.

	Siège		Succursale		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Résultat courant avant impôts	- 45.769	- 93.172	21.179	18.195	- 24.589	- 74.976
Résultat exceptionnel		108	33		33	108
Impôt s/ les bénéfices			6.526	6.297	6.526	6.297
Taxe sur les transferts			1.471	1.194	1.471	1.194
<b>Totaux</b>	<b>- 45.769</b>	<b>- 93.064</b>	<b>13.215</b>	<b>10.704</b>	<b>- 32 553</b>	<b>- 82 359</b>

## Note 12 - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Au 31 décembre 2010 il n'y a ni engagements donnés, ni reçus.

## Note 13 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif de la société s'est élevé à une personne.

## Note 14 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Lors de sa réunion du 04 décembre 2008 le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société cotées.

Le Conseil d'Administration qui a exprimé son adhésion à ces recommandations

## Rémunération du Président Directeur-général

	Exercice N	Exercice N - 1
M. Jacques VITALIS Président Directeur-général		
- Rémunération fixe due au titre de l'exercice	16.800	27.600
- Rémunération variable	-	-
- Rémunération exceptionnelle	-	-
- Jetons de présence	2.332	2.332
- Avantages en nature	-	-
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
- Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>19.132</b>	<b>29.932</b>

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a fixé la rémunération annuelle du Président Directeur-général à la somme de 16.800 euros.

Il est affilié aux régimes de retraite des cadres et de prévoyance mis en place par la société.

## Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La somme totale des jetons de présence à été fixée à 7.000 euros par l'assemblée générale du 11 juin 2010. Cette somme est répartie à parts égales entre les administrateurs. La part du Président est double.

Tableau des jetons de présence

Membres du Conseil	Jetons de Présence 2010	Jetons de Présence 2009
MME Hedwige de ROFFIGNAC	1.167	1.167
M. Henri DARU	1.167	1.167
M. Guy MALVOISIN	1.167	1.167
M. Jacques VITALIS	2.332	2.332
SAS COPAGES	1.167	1.167
<b>Total</b>	<b>7.000 (*)</b>	<b>7.000</b>

(\*) dont 4.715 € réintégrés fiscalement.

## RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

### A – ACTIONNARIAT

Liste des principaux actionnaires

	31/12/2010	31/12/2009
- COPAGES S.A.S (1)	33,02 %	33,02 %
- M. & MME Henri DARU	13,49 %	13,49 %
- FBT	4,57 %	4,57 %
- M. Jacques VITALIS.	0,23 %	0,23 %

(1) Contrôlée par M. Jacques VITALIS.

### Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 DU Code Monétaire et financier

- Néant

### Déclarations de franchissement de seuils (article L . 233- 7 du code de commerce)

- Néant

### Déclaration de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (article 234-11 1<sup>er</sup> alinéa du règlement général)

Par courrier reçu le 24 février 2011, Monsieur Jacques VITALIS a déclaré à l'AMF détenir :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et au 1<sup>er</sup> février 2011 : directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée COPAGES qu'il contrôle, 74 476 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 33,25% du capital et des droits de vote de cette société.

B - Marché des titres  
Evolution des cours sur 18 mois.

Date	Cours en euros			Nombre de titres échangés	Capitaux en euros	Nombre de séances de cotation
	+ haut	+ bas	Moyen			
juillet-09	15,50	13,00	14,61	4.678	68.350	18
août-09	16,48	15,30	15,83	1.259	19.930	7
septembre-09	16,42	15,02	15,60	2.087	32.560	12
octobre-09	16,90	15,01	16,49	5.143	84.830	12
novembre-09	26,39	17,79	23,58	27.638	651.680	21
01/12 au 14/12/09	28,00	24,00	26,25	23.658	621.060	17
15/12 au 31/12/09	16,60	11,00	14,27	12.806	182.720	17
janvier-10	14,95	12,56	13,94	6.571	91.630	19
février-10	13,25	11,60	12,55	2.777	34.840	13
mars-10	13,70	12,50	12,66	5.760	72.930	14
avril-10	13,20	12,01	12,86	1.994	25.640	7
mai-10	13,00	10,00	11,62	7.272	84.510	15
juin-10	13,71	11,30	12,55	3.466	43.510	10
juillet-10	12,63	11,21	12,22	2.561	31.300	6
août-10	14,30	11,32	12,43	2.338	29.070	10
septembre-10	13,19	11,63	12,20	833	10.160	9
octobre-10	13,89	12,04	13,11	1.018	13.350	14
novembre-10	14,60	12,04	12,67	2.194	27.800	12
décembre-10	13,00	11,14	11,38	5.312	60.450	13
<b>Total</b>				<b>119.365</b>	<b>2.186.320</b>	<b>246</b>

Source Nyse Euronext

15/12/2009 : Date de détachement d'un dividende exceptionnel de 8 euros par action.

## Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>I- SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D' EXERCICE:</b>					
a) Capital social	1.120.000	1.120.000	1.120.000	1.120.000	1.120.000
b) Nombres d'actions émises	224.000	224.000	224.000	224.000	224.000
<b>II- RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS:</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (1)	1.231.513	645.512	652.940	63.557	59.079
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	5.424.285	293.120	408.628	- 65.542	- 21.995
c) Impôts sur les bénéfices	1.621.077	106.523	132.543	7.491	7.997
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	3.902.101	159.378	273.473	- 82.359	- 32.553
e) Montant des bénéfices distribués	560.000	560.000	336.000	134.400	
f) Montant des distributions exceptionnelles (2)			13.440.000	1.792.000	
<b>III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION :</b>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	16,98	0,83	1,23	- 0,33	- 0,13
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	17,42	0,71	1,22	- 0,37	- 0,15
c) Dividende versé à chaque action	2,50	2,50	1,50	0,60	
d) Dividende exceptionnel par action (2)			60,00	8,00	
<b>IV – PERSONNEL:</b>					
a) Nombre de salariés	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	83.200	83.197	78.567	27.600	16.800
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	36.077	36.816	32.864	13.222	8.475

(1) Le chiffre d'affaires HT comprend les produits financiers

(2) Dividendes exceptionnels mis en paiement le 11 décembre 2008 et le 18 décembre 2009.

## Filiales et participation

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice 2010 H.T.	Résultat net de l'exercice 2010 H.T.	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					

### I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE MAROCAINE

- NEANT

### II- RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

#### A - FILIALES NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I :

Sociétés françaises :

-Néant

Sociétés étrangères :

ASKEJOUR	2000 (MAD)	- 6.600	100	537	-	-	-	-313	-
----------	---------------	---------	-----	-----	---	---	---	------	---

#### B - PARTICIPATIONS NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I :

- NEANT

## Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en €)	2010	2009	2008
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net	- 32.553	- 82.359	273.473
Dotation, amortissements & provisions	2.561	9.326	2.612
Reprise, amortissements & provisions		-15	- 7.835
Plus-values de cession, nettes d'impôt			
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>- 29.992</b>	<b>- 73.048</b>	<b>268.250</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	13.424	- 106.712	76.822
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)</b>	<b>- 16.568</b>	<b>- 179.760</b>	<b>345.072</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations		- 384	-173
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt			
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)</b>		<b>- 384</b>	<b>-173</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Dividendes versés aux actionnaires	- 134.400	- 2.128.000	- 14.000.000
Augmentations de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)</b>	<b>- 134.400</b>	<b>- 2.128.000</b>	<b>- 14.000.000</b>
<b>Variation de trésorerie (1)+(2)+(3)</b>	<b>- 150.968</b>	<b>- 2.308.144</b>	<b>- 13.655.101</b>
Trésorerie d'ouverture	2.268.512	4.576.656	18.231.757
Trésorerie de clôture	2.117.545	2.268.512	4.576.656

# Résolutions

## Assemblée Générale ordinaire du 11 JUIN 2010

**Première résolution** L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par une perte nette de 32.553 euros.  
En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration jusqu'à la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

**Deuxième résolution** L'Assemblée Générale constate que la perte de l'exercice 2010 s'élève à 32.553 euros et que, compte tenu du report à nouveau de 386.380 euros, le résultat distribuable s'élève à 353.827 euros.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende et de reporter à nouveau la totalité du résultat distribuable.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate, qu'il lui a été rappelé qu'aux cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes:

Au titre des exercices	Nombre d'actions	Revenus éligibles à la réfaction (par action)		Revenus non éligibles à la réfaction (par action)
		Dividendes	Dividendes exceptionnels	
2007	224 000	2,50 €		
2008	224 000	1,50 €	60,00 €	
2009	224 000	0,60 €	8,00 €	

**Troisième résolution** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions de nature de celles visées à l'article L 225.38 et suivants du code de commerce en prend acte purement et simplement.

**Quatrième résolution** L'assemblée générale, prend acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Guy MALVOISIN et de sa décision de ne pas solliciter un nouveau mandat.

**Cinquième résolution** L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente Assemblée Générale ordinaire, pour procéder toutes formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.